



PROJET DE POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES / SOLAIRES

Pièces à fournir

1. CERFA

Le formulaire à compléter est :

- CERFA N° 16702.

Rubriques à renseigner :

- Rubriques 1, 2 et 3 – identité du déclarant (Téléphone et mail conseillés), terrain,
- Rubrique 4.1 - cocher « Travaux sur une construction existante » et indiquer la description du projet,
- Rubrique 7 – dater et signer.

Règlement du PLUi : La pose de capteurs solaires ou photovoltaïques devra s'effectuer dans la recherche d'une pose discrète, sauf impératif technique à justifier. Ils devront être de finition mate et disposer d'un revêtement anti-reflet.

Déposer votre demande en ligne sur :

<https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>.

Vous pouvez également la déposer en version papier, en mairie, en un seul exemplaire.

2. PLAN DE SITUATION (DP1)

Un extrait de plan localisant le projet à l'échelle du quartier/de la rue.

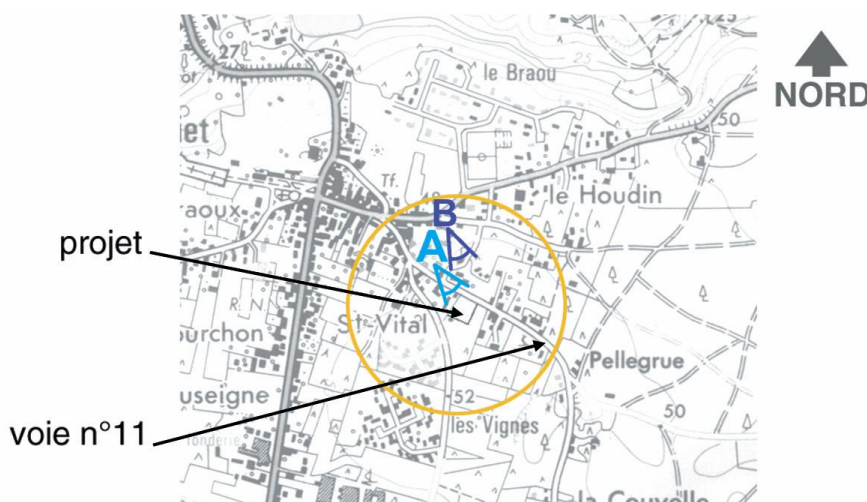
Utilisez un plan de ville ou une carte de format 21 x 29,7 cm minimum.

Indiquez, pour votre terrain :

- son orientation (indiquez le nord),
- un ou des repères pour le situer : ▼ ↘ ○
- le nom des rues ou routes ou chemins qui le desservent,
- son échelle.

Indiquer l'endroit à partir duquel les deux photos jointes ont été prises, ainsi que l'angle de prise de vue A B.

Vous pouvez vous aider du site internet www.cadastre.gouv.fr pour avoir un plan cadastral ou www.geoportail.gouv.fr pour avoir une carte IGN à l'échelle.



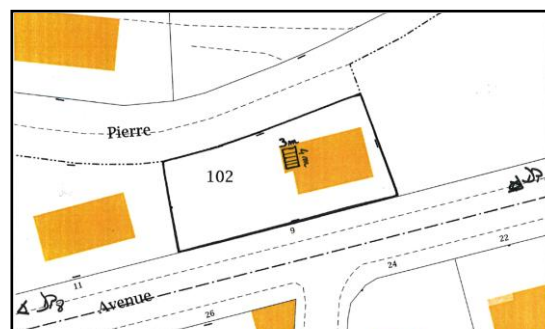
3. PLAN DE MASSE (DP2)

Plan cadastral représentant l'ensemble de l'unité foncière avec le bâtiment concerné par le projet et les autres bâtiments existants.

Utilisez un plan (cadastral, de géomètre, ...) à une échelle (1/500^{ème} ou 1/1000^{ème}) permettant de représenter le projet dans le terrain.

Il faut :

- indiquer le nord et l'échelle,
- localiser le projet en indiquant la ou les toitures concernées,
- indiquer les dimensions des panneaux.



4. PLANS DE FACADES ET TOITURES (DP 4)

Plans des toitures avant et après travaux



Pour ce faire, vous pouvez utiliser une des méthodes suivantes :

- 1-** Des photographies avant/après, il faut :
- indiquer les dimensions,
 - indiquer les matériaux,
 - indiquer les couleurs,
 - indiquer les modalités d'exécution des travaux (méthode de pose sur la toiture).
- 2-** Une photographie de l'existant + notice/représentation des matériaux utilisés.

LISTE DES PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR UNIQUEMENT SI LE PROJET EST :

- visible depuis l'espace public (si non visible, le préciser dans le dossier),
- situé en secteur de protection de Monuments Historiques (MH) ou Site Patrimonial Remarquable (SPR)) et visible ou non depuis l'espace public.

6. DOCUMENT GRAPHIQUE (DP 6)

Document graphique permettant de se projeter sur l'état du bâtiment après travaux.

Prenez une photographie, du terrain tel qu'il est actuellement.

Production graphique numérisée, photo avec calque ou croquis.

Le document doit être réalisé à partir d'une vue prise depuis l'espace public.

Conseils pour un impact visuel moins prégnant :

- Privilégier la pose sur une annexe de la construction principale ;
- Privilégier les poses le long des rives basses des toitures sur une seule rangée ;
- Éviter la pose en escalier.



7. et 8. LES PHOTOGRAPHIES DE PRES, DE LOIN (DP7 et DP8)

Photographies prises depuis l'espace public permettant de percevoir la rue et les constructions environnantes (vue du promeneur).

Prenez au moins 2 photographies du terrain :

- Photographie de près : réaliser la photographie en se mettant sur la voie publique et en cadrant la parcelle du projet ainsi que les parcelles voisines.
- Photographie de loin : réaliser la photographie en se mettant sur la voie publique et en cadrant l'ensemble de la rue.

9. NOTICE DECRIVANT LE PROJET (DP11)

Elle présente par écrit le terrain, le projet et leur environnement.

Il faut :

- décrire l'existant (matériaux, couleurs),
- décrire la méthode de mise en œuvre : décrire le style de pose employé,
- décrire les matériaux, couleurs et finitions :
 - décrire les matériaux utilisés,
 - décrire les couleurs.

Vous pouvez utiliser un tract publicitaire, devis ou notice du produit, par exemple.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FENELON-
Service URBANISME

Sur rendez-vous, l'après-midi

Tél: 05.24.15.01.04

Mail : ads@paysdefenelon.fr

Web : www.paysdefenelon.fr

Adresse: 654 Route de la Dordogne – 24370 CARLUX